



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

26 JUIN 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....32

N° DEL-25-35

Objet

Convention de co-
maîtrise d'ouvrage
avec la Ville de
Valenciennes

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe –
Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT,
Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints –
Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN,
Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène
MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla
DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno
LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ,
Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria
CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno
LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian
CHATELAIN, conseiller municipal.

Était absent :

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 02 juillet 2025****Rapport :**

La ville de Marly va réaliser en 2025 des travaux de requalifications complètes de la RD 73 dans la continuité de la route de Préseau.

Ces travaux vont s'opérer sur la rue Jean Jaurès à partir du carrefour de Romainville pour se poursuivre afin de faire la jonction au rond-point du boulevard Fabien Thiémé.

La Ville de VALENCIENNES et la Ville de MARLY ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique qui ouvre la possibilité de confier sa maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage concerné par la même opération de travaux.

En effet, la Ville de Valenciennes est propriétaire d'une partie du domaine public communal sur la rue Jean Jaurès pour 103 mètres linéaires sur 4.50 mètres de large (trottoir et tapis de voirie).

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L.2422-12 du Code de la commande publique précité, de confier à la Ville de MARLY la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de cette opération et de définir la clef de répartition entre les deux villes pour les aspects financiers et les obligations de la ville de Marly au regard de la maîtrise ouvrage portée ainsi que celles de la Ville de Valenciennes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

Considérant que la rue Jean Jaurès forme un axe important de la commune de Marly et qu'il y a lieu de le requalifier ;

Considérant ; que la Ville de Valenciennes souhaite confier la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Marly ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Valenciennes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Valenciennes.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 059-215903832-20250702-DEL_25_35-DE

SLOW

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

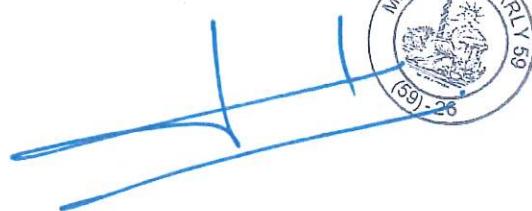
La secrétaire de séance

Hélène MARTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 11/07/2025.....
Document exécutoire à compter du 11/07/2025.